POLLUTION DE L'EAU : LA FRANCE VA RENFORCER SON SYSTÈME DE SURVEILLANCE

La France va mettre à jour d'ici la fin de l'année la liste des substances polluantes de l'eau à surveiller. Le choix des molécules émergentes à intégrer va s'appuyer sur les résultats d'une étude réalisée en 2012 par l'Ineris.

Dans le cadre de la directive cadre sur l'eau[1] (DCE), l'Etat français a mis en place un programme de surveillance de l'état des eaux de chaque bassin hydrographique. Les agences de l'eau sont chargées d'organiser des campagnes d'analyse pour 45 substances classées prioritaires au niveau de l'Union européenne car elles présentent un risque significatif pour l'environnement aquatique. Ces données permettent d'évaluer le bon état chimique des eaux de surface et souterraines (première exigence de la DCE). En complément, le programme de surveillance comprend dix substances spécifiques à la France et choisies au niveau national car jugées prioritaires ou déversées en quantité significative (liste des polluants spécifiques à l'état écologique appelée PSEE). Les analyses participent à l'évaluation du bon état écologique des eaux (deuxième exigence de la DCE).

80.000 données récoltées en moins d'un an

La liste complète des substances à surveiller et les modalités d'échantillonnage (paramètres et fréquences) sont établies par l'arrêté du 25 janvier 2010[1] établissant le programme de surveillance. La révision de cet arrêté est en cours dans le cadre de la mise à jour de la liste des substances spécifiques à la France (tous les six ans). Le nouveau texte cadrera le second cycle de surveillance de la DCE (période 2016-2021). La liste des substances sera définie par bassin hydrographique et sera enrichie de nouvelles molécules. Pour les sélectionner, le ministère de l'Ecologie va s'appuyer sur l'étude prospective réalisée sous la coordination de l'Ineris en 2012.

Suite à une campagne d'analyse des 1.500 masses d'eau identifiées pour la DCE, 80.000 données ont été récoltées en moins d'un an. 180 molécules ont été recherchées en métropole et dans les DOM : dans les eaux de surface, souterraines, littorales et les sédiments. Les experts ont recherché la présence de médicaments, de plastifiants comme les phtalates et le Bisphénol A (BPA), de pesticides ou encore de produits de soins corporels (parabène). Résultats : sur les 180 molécules recherchées, 45 n'ont pas été trouvées. A contrario, 34 substances ont été quantifiées dans tous les bassins hydrographiques métropolitains. *"On note une omniprésence des plastifiants, produits de soins corporels et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)"*, souligne Fabrizio

Botta, l'un des chercheurs de l'Ineris. Pour la matrice sédiment, 40 substances sont qualifiées d'"*omniprésentes*" : retardateurs de flamme, métabolites d'additif essence, molécules industrielles (naphtalène et organo-étains), médicaments, HAP, pesticides, plastifiants... Reste désormais à sélectionner les substances les plus critiques. L'Ineris a réalisé une classification en fonction de l'occurrence de chaque

> *"On note une omniprésence des plastifiants, produits de soins corporels et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)"*, Fabrizio Botta, INERIS

molécule dans les milieux, des niveaux de concentration mesurés et des caractéristiques éco-toxicologiques. Pour plusieurs molécules, les quantités mesurées sont supérieures à la concentration en dessous de laquelle aucun effet néfaste pour l'environnement n'est observé, appelée PNEC. L'Ineris préconise par conséquent d'intégrer au programme de surveillance les molécules présentes en forte concentration soit une vingtaine de substances.

Faire évoluer la surveillance au niveau communautaire

L'intégration de ces substances émergentes dans la liste des substances pertinentes à surveiller (SPAS) permettra de consolider les informations sur leur présence dans le milieu aquatique. Cette mesure régulière permettra également de valider la faisabilité technique et économique d'une telle surveillance. Si cela s'avère pertinent, ces substances pourraient, lors d'une prochaine révision réglementaire, intégrer la liste PSEE de la France dont les données de surveillance doivent être rapportées au niveau européen. La compilation des données nationales de tous les Etats membres enrichira les connaissances sur chaque substance et poussera peut-être la Commission à classer ces molécules comme "substances prioritaires" à surveiller dans toute l'Europe cette fois. D'ailleurs, l'ensemble des données de l'étude de l'Ineris a déjà été communiqué au Centre de recherche de la Commission européenne (JRC). Il s'agit de la contribution française à la révision de la liste des substances prioritaires prévue en 2017. Une prochaine étude prospective sera menée en 2018 pour préparer le 3e cycle de la DCE (2022-2027).

Florence ROUSSEL

35008 service lecteur

AGENDA

SEPTEMBRE 2015

Side event sur les recours dans l'éolien en France et en Allemagne
Le 16 septembre 2015 à Husum - Allemagne

5ème Congrès français des pompes à chaleur
Le 17 septembre 2015 à Paris 9 - France

Journée technique de l'OTHU : Gestion des eaux pluviales à différentes échelles
Le 17 septembre 2015 à Lyon (69) - France

Congrès International de Métrologie 2015
Du 21 au 24 septembre 2015 à Paris - France

Colloque : Gestion quantitative et eau potable, enjeux et solutions
Du 22 au 23 septembre 2015 à Grenoble (38) - France

13e Assises des Déchets
Du 23 au 24 septembre 2015 à Nantes (44) - France

Colloque : La protection de la nature par le droit pénal
Le 25 septembre 2015 à Montpellier (34) - France

Forum Envirorisk - 13ème édition
Du 29 au 30 septembre 2015 à Aix-en-Provence (13) - France

OCTOBRE 2015

Colloque des aires marines protégées
Du 6 au 8 octobre 2015 à Brest (29) - France

Séminaire : gestion des sites et sols pollués, de la recherche à l'application, comment accélérer le process ?
Du 6 au 7 octobre 2015 à Arcachon (33) - France

Salon Marine renewable energy conferences - Manche
Du 6 au 7 octobre 2015 à Le Havre (76) - France

Congrès Usine + 2015
Du 6 au 7 octobre 2015 à Paris 12 - France

Journée Astee : Demain, pour les collectivités, quels modes de gestion en eau et en assainissement?
Le 13 octobre 2015 à Blois (45) - France

35009 service lecteur